

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation Service de la coordination des actions sanitaires

Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales

Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels

Adresse : 251 rue de Vaugirard

75 732 PARIS CEDEX 15

Suivi par : Denis LUCAS Tél : 01 49 55 58 86

Courriel institutionnel: blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne: SDPRAT/BLACCO/13/117

MOD10.21 F 20/07/12

NOR: AGRG1322380N

NOTE DE SERVICE DGAL/SDPRAT/N2013-8148

Date: 02 septembre 2013

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace: Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8323 du 17/12/2008

Date limite de réponse/réalisation :

Nombre d'annexes : Aucune

Degré et période de confidentialité : Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Laboratoires agréés pour la recherche de mélamine et ses contaminants.

Textes de référence:

-Articles L. 202-1 et R. 202-8 et suivants du code rural ;

 $\frac{http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v-1?idArticle=LEGIARTI000006583031\&cidTexte=LEGITEXT000006071367\&dateTexte=20090602$

-Arrêté du 19 décembre 2007 «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;

 $\underline{http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605\&fastPos=1\&fastReqId=1864864412\&categorieLien=id\&oldAction=rechTexte}$

- -Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8259 du 01/10/2008 relative à un appel à candidatures pour la constitution d'un réseau de laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine et composés associés.
- -Note de service DGAL/SDPPST/N2008-8323 du 17/12/2008 liste de laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine.

Résumé: La présente note de service actualise la liste des laboratoires agréés pour la recherche de composés interdits de type mélamine.

Mots-clés: Mélamine - Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires

Pour information:

- Laboratoires départementaux d'analyses
- Directeurs des DAAF, DDPP, DDCSPP
- Préfets
- DRAAF
- ADILVA
- LABERCA

I. Liste des laboratoires agréés

La liste des laboratoires agréés pour la recherche de contaminants de type mélamine est consultable sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture depuis la Page d'accueil > Alimentation > Sécurité sanitaire > Surveillance – Contrôles – Alertes > Laboratoires agréés et méthodes officielles > Melamine et ses composants - Liste des laboratoires agréés.doc.

L'adresse informatique est la suivante : http://agriculture.gouv.fr/laboratoires-agrees-methodes-officielles-alimentation-568

II. Laboratoire national de référence

Il n'y a pas de laboratoire national de référence désigné pour cette analyse. Toutefois, le Laberca de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes disposant de la compétence technique pour la recherche de mélamine et ses composés associés, il assure le relais de la méthode auprès des laboratoires agréés. Ses coordonnées sont les suivantes:

LABERCA ONIRIS route de Gachet Atlanpole la Chantrerie 44307 Nantes Tél: 02 40 68 78 80

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT